

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Eancé du 21 juillet 2026 de la commune d' EANCÉ – 35640
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 21 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 15/07/2026. <u>Présents</u> : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET, Elisabeth POUREAU, Emmanuel CORNUAILLE, Chérilyne PERRIN. <u>Excusé(es)</u> : Paul DELABESSE qui a donné pouvoir à Elisabeth POUREAU, Pélagie HONORÉ qui a donné pouvoir à Chérilyne PERRIN <u>Absent(es)</u> : <u>Secrétaire de la séance</u> : Florent BONDU

Ordre du jour :

- 1 Finances : autorisation signature devis jusqu'à 1000€ HT
- 2 Finances : devis achat illuminations de Noël
- 3 RAFCOM : désignation d'un élu référent « Formation »
- 4 RAFCOM : désignation d'un représentant Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- 5 RAFCOM : transfert des pouvoirs de police spéciale

En début de réunion, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative du Budget 2026 de la commune. Cet ajout est accepté à L'unanimité.

Divers :

2026-07-21-01 : autorisation signature devis jusqu'à 1000€ HT

En général, le conseil valide les devis et autorise M. le Maire à les signer pour que les commandes soient passées.

Pour des facilités de fonctionnement, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer les devis jusqu'à la somme de 1000€ HT sans convoquer à chaque fois le conseil.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les devis jusqu'à 1 000€ HT.

2026-07-21-02 : devis achat illuminations de Noël.

Un devis a été demandé à la société DECOLUM pour l'achat d'illuminations de Noël afin de compléter ou remplacer celles existantes.

Coût 3128.50€ HT soit 3754.20€ TTC

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le devis de la société DECOLUM d'un montant de 3128.50 € HT soit 3754.20€ TTC pour l'acquisition et le renouvellement des décorations de Noël

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à passer les écritures comptables.

2026-07-21-03 : RAFCOM : désignation d'un élu référent « Formation »

La communauté de Communes a arrêté les orientations du plan de formation des élus communautaires pour 2026/2032.

Afin d'élaborer le plan de formation, RAFCOM souhaite que soit désigné dans le conseil d'Eancé un référent élu « formation ».

Madame Elisabeth POUREAU se propose comme référent.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, désigne Madame Elisabeth POUREAU élue référente « Formation » auprès de RAFCOM.

2026-07-21-04 : RAFCOM : désignation d'un représentant « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ».

La CLECT est une instance obligatoire dans les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique, sa mission est d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI. Ce montant sert ensuite à calculer l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune. Chaque commune membre de RAFCOM doit désigner un représentant au sein de cette CLECT.

Les membres de la CLECT désigneront ensuite un Président et un ou plusieurs Vice-président(s).

Monsieur Emmanuel CORNUAILLE se propose comme représentant.

Après avoir eu l'accord du conseil de voter à main levée, le conseil avec 1 « abstention » et 10 « pour » désigne M. Emmanuel CORNUAILLE représentant au sein de la CLECT.

2026-07-21-05 : RAFCOM transfert pouvoir de police spéciale

Certains pouvoirs de police sont de la compétence du maire mais d'autres sont exercés par le Président de RAFCOM (assainissement, accueil des gens du voyages, manifestation dans les bâtiments communautaires

Il est demandé au conseil de maintenir au Président de RAFCOM ces 3 pouvoirs de police spéciale.

Le conseil à l'unanimité décide de transférer au Président de RAFCOM les pouvoirs de police spéciale suivants : assainissement (SPANC) ; accueil des gens du voyage ; manifestation dans les bâtiments communautaires

2026-27-21-06 : Modification budgétaire budget communal. (Point proposé et accepté à l'unanimité par le conseil en début de réunion)

Afin de passer une écriture de régularisation, il convient de passer une DM du budget communal 2026.

La trésorerie nous conseille de passer l'écriture suivante :

Compte 673 : + 500 €

Compte 60632 : -500€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

Approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

Autorise Monsieur le maire à passer les écritures comptables.

Divers :

Point sur l'arrosage : annulation du planning au regard des restrictions d'eau.

Point sur l'argent de poche.

Point sur le SCOT.

Point sur les curages de fossés.

Point sur l'inauguration des logements.

Pour extrait conforme, le 22 juillet 2026

Le registre dûment signé,

Le secrétaire de séance,
Florent BONDU

Le Maire,
Cédric VALAIS



Fin de la réunion 22h

Prochain conseil municipal : 14 septembre 2026 à 20h